



Procès verbal

Bureau Directeur téléphonique du 25 mars 2011

Présents : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : SCARSI Claude, BAUDE Pascal, LIENARD Christian, JACQUET Michel, BANA Philippe, MANOUVRIER Alexis.

Excusés : DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur approuve les PV du BD des 4 et 14 mars 2011.

Le Bureau Directeur valide la désignation d'Odile MARCET en qualité de chef de délégation de l'équipe de France féminine cadettes.

Suite à la présentation par Arnaud MAYEUR lors du dernier Conseil d'Administration, la mise en place de la feuille de match informatisée fait l'objet d'une nouvelle information de la part Christian LIENARD, de la stratégie à mettre en place pour permettre, à la fois aux clubs et aux instances de tirer bénéfice de cet outil. Christian LIENARD rappelle les enjeux financiers et l'intérêt dans le cadre du développement durable que représentent la généralisation, mais aussi l'expérimentation actuellement mise en place et le réseau proposé pour une formation au plus proche des clubs. Suite aux échanges autour de la généralisation ou non de l'obligation d'utiliser la feuille de match dématérialisée à l'ensemble des compétitions régionales et départementales, Jacques BETTENFELD synthétise les 2 options : soit la généralisation imposée après un vote à l'Assemblée Générale soit la généralisation sur la base du volontariat. Le Bureau Directeur charge Christian LIENARD d'élaborer, pour le 31 mars, un mémo sur les avantages liés à une généralisation imposée, mémo que chacun pourra annoter et qui permettra au Bureau Directeur de se positionner avant l'Assemblée Générale. Alain KOUBI rappelle que le choix du prestataire matériel informatique fera l'objet d'une consultation dans le cadre d'une procédure de centrale d'achat à la suite d'une commande déjà lancée auprès des Ligues pour la mise en place de cette feuille de match.

Le Bureau Directeur aborde la demande de la Commission d'Organisation des Compétitions de la ligue des Pays de la Loire concernant la notification par voie électronique des pénalités sportives infligées aux clubs. Le Bureau Directeur émet un avis favorable sur cette proposition, sous réserve d'une adoption du principe par les clubs lors d'une assemblée générale régionale et de l'évaluation préalable des potentiels litiges. Dans ce cadre, Jacques BETTENFELD proposera une rédaction réglementaire suite à cette demande.

Les nouvelles propositions de la société Médiatype, suite à une évolution de ses activités et de ses produits, ne présentant pas un intérêt pour notre fédération, le Bureau Directeur souhaite donc qu'il soit mis fin à la convention liant la FFHB à cette société.

Le Bureau Directeur évoque, sur demande de Brigitte VILLEPREUX, le courrier adressé par François RONGEOT et Michel BARBOT au sujet des publications écrites et audio visuelles du service de formation de la FFHB. Il traduit l'inquiétude manifestée par ce courrier sur la disparition des publications écrites et visuelles représentant le patrimoine culturel de la FFHB. Actuellement la commercialisation via Fan Avenue ne permet pas de répondre à la demande. L'externalisation des produits culturels avait été décidée afin de rentabiliser un secteur sur le plan des moyens humains et des lieux de stockage. Le Bureau Directeur souhaite que le patrimoine culturel de la FFHB soit conservé et ne devienne pas en enjeu commercial.

A ce titre, une étude financière sera diligentée sur les possibilités de numérisation des documents pour permettre une consultation gratuite. Cette étude devra s'inscrire dans le cadre de la création du « Musée du

Handball » qui siègera dans le future Centre national de Colombes. Toutefois, afin de régler les difficultés urgentes de consultation des documents de la « mémoire » du handball, le Bureau Directeur confie à Brigitte Villepreux le soin de se rapprocher de Michel BARBOT et François RONGEOT afin d'identifier des solutions satisfaisantes.

Alain JOURDAN porte à la connaissance des membres du Bureau Directeur les propositions de distinctions pour l'Assemblée générale. Le Bureau Directeur adopte ces propositions.

Claude SCARSI évoquent, avec l'aide de Michel JACQUET, la situation des personnels et du recrutement fédéral. Il profite de l'occasion pour parler des relations sociales avec les salariés et le Bureau Directeur confirme son souhait de les voir réactivées.

Philippe BANA commente la réunion EHF de Vienne du 8 et 9 mars 2011. Le compte rendu a été envoyé aux membres du CA. Cette réunion a rassemblé toutes les composantes du monde du handball et elle a évoqué différents sujets intéressant les relations entre fédérations, ligues professionnelles et clubs, notamment autour de la mise à disposition des joueurs internationaux.

En application de la convention liant la FFHB à la LNH, le Comité Directeur de la LNH a proposé à la FFHB la reconduction des règles de qualification en coupes d'Europe 2011/2012 :

- Les 2 premiers du championnat de LNH sont qualifiés en Ligue des champions (C1),
- Le vainqueur de la Coupe de France est qualifié en Coupe des Coupes (C2),
- Le vainqueur de la Coupe de la ligue est qualifié en Coupe EHF (C3),
- Le 1^{er} club non européen à l'issue du championnat de LNH bénéficie de la 2^{ème} place en C3.

Comme précédemment et hormis pour le vainqueur de la coupe de France qualifié automatiquement en C2, seuls les clubs admis en LNH au titre de la saison 2011/2012 pourront participer à une Coupe d'Europe au cours de cette même saison.

En outre, la LNH souhaite que la FFHB sollicite auprès de l'EHF la possibilité qu'un 3^{ème} club français puisse participer, avec une « wild card », au tournoi pré-qualificatif à la Champions League (tournoi à 4).

Le Bureau Directeur valide ces deux propositions et saisira l'EHF de la demande correspondante.

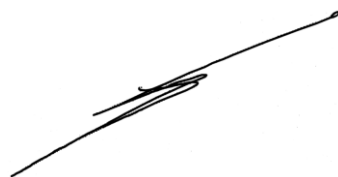
Le Bureau Directeur rappelle que l'évolution de la formule des Coupes de France, avec notamment cette saison des finales organisées à Bercy, conduit à la suppression de tout système de « prize money » pour les vainqueurs.

Le Bureau Directeur émet un avis favorable à la demande de prêt FIF pour achat du siège de la Ligue des Pays de la Loire, pour un montant de 80 000€, remboursable en 8 ans. La FFHB se portera caution du prêt bancaire réalisé à cet effet par la Ligue, comme elle l'avait précédemment fait pour les Ligues de Normandie et du Nord Pas de Calais.

Le Bureau Directeur ratifie l'avenant au contrat « Hand TV » liant la FFHB à la société Décalage Média, portant sur l'augmentation des missions demandées au prestataire.

Le Bureau Directeur, sur proposition du Trésorier, partage l'idée de création d'un « fonds de dotation » et présentera ce projet dans ces grandes lignes à l'Assemblée Générale, afin d'obtenir un mandat pour poursuivre les démarches.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 h 15.



Jacques BETTENFELD
Vice-président délégué



Alain JOURDAN
Secrétaire général